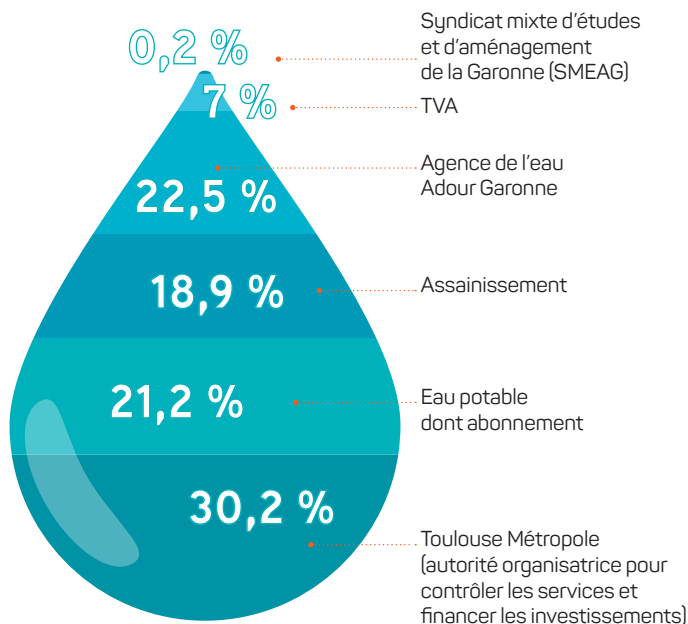


Un tarif unique 2,91 €/m³*

RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU



* Facture pour 120 m³ au 1/01/2020 (1/03/2020 pour Toulouse et Blagnac)

Une qualité renforcée

La qualité des réseaux sera améliorée par le doublement des investissements en faveur du renouvellement des canalisations qui passent de 12 à 24 millions d'€/an. Un effort qui permettra à Toulouse Métropole de réduire les coûts liés aux fuites et d'en limiter l'impact environnemental.

Pour renforcer la qualité sanitaire de l'eau, Toulouse Métropole a opté pour :

- l'utilisation de nouvelles méthodes « multibarrières » de traitement de l'eau (charbon actif en micro grains, ozone, UV),
- un renforcement du nombre de capteurs dans le réseau pour mieux surveiller la qualité de l'eau en temps réel,
- des centres d'hypervision pour une surveillance stratégique de toutes les données et analyses de l'eau potable et de l'assainissement, en temps réel.

**Maison de l'Eau
de Toulouse Métropole**
3, rue d'Alsace-Lorraine
31 000 TOULOUSE

Mardi et jeudi de 9h à 14h
Mercredi de 9h à 17h
Vendredi de 12h à 19h
Samedi de 9h à 13h

eaudetoulousemetropole.fr
Tél. : 05 61 201 201

Pour les communes du secteur centre-nord
Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard,
Gagnac sur Garonne, Gratentour, Launaguet,
Lespinasse, L'Union, Saint-Alban et Saint-Jean
**le numéro unique pour l'eau potable
ne sera mis en place qu'en 2024.**

En attendant, pour toute question
sur l'eau potable, le contact est :

Véolia : 05 61 80 09 02
service.eau.veolia.fr

EAU DE TOULOUSE MÉTROPOLE



eau de toulouse métropole
SERVICE PUBLIC

Le nouveau dispositif

À partir de 2020, Toulouse Métropole met en place Eau de Toulouse Métropole : un dispositif unique pour l'eau et l'assainissement, un tarif unique pour toutes les communes et de nombreux services.

Ce qui change

Un tarif unique dès le 01/01/20

- 2,91 €/m³* pour les 37 communes de Toulouse Métropole,

Des services déployés à des dates différentes (voir carte)

- Une facture unique Eau et assainissement, deux fois/an,
- Un site internet dédié eaudetoulousemetropole.fr permettant de réaliser des démarches en ligne,
- Un numéro de téléphone unique,
- Un guichet d'accueil,
- Deux sociétés dédiées : **Setom**, créée par Véolia Eau, en charge de l'eau potable et **Asteo**, créée par Suez Eau France, en charge de l'assainissement,
- Un contrôle citoyen de la gouvernance des deux sociétés dédiées, exercé par le biais d'associations d'usagers et de personnalités qualifiées,
- Des contrôles de qualité renforcés : qualité sanitaire pour l'eau potable et qualité environnementale pour l'assainissement.

* Pour une consommation de référence de 120 m³/an

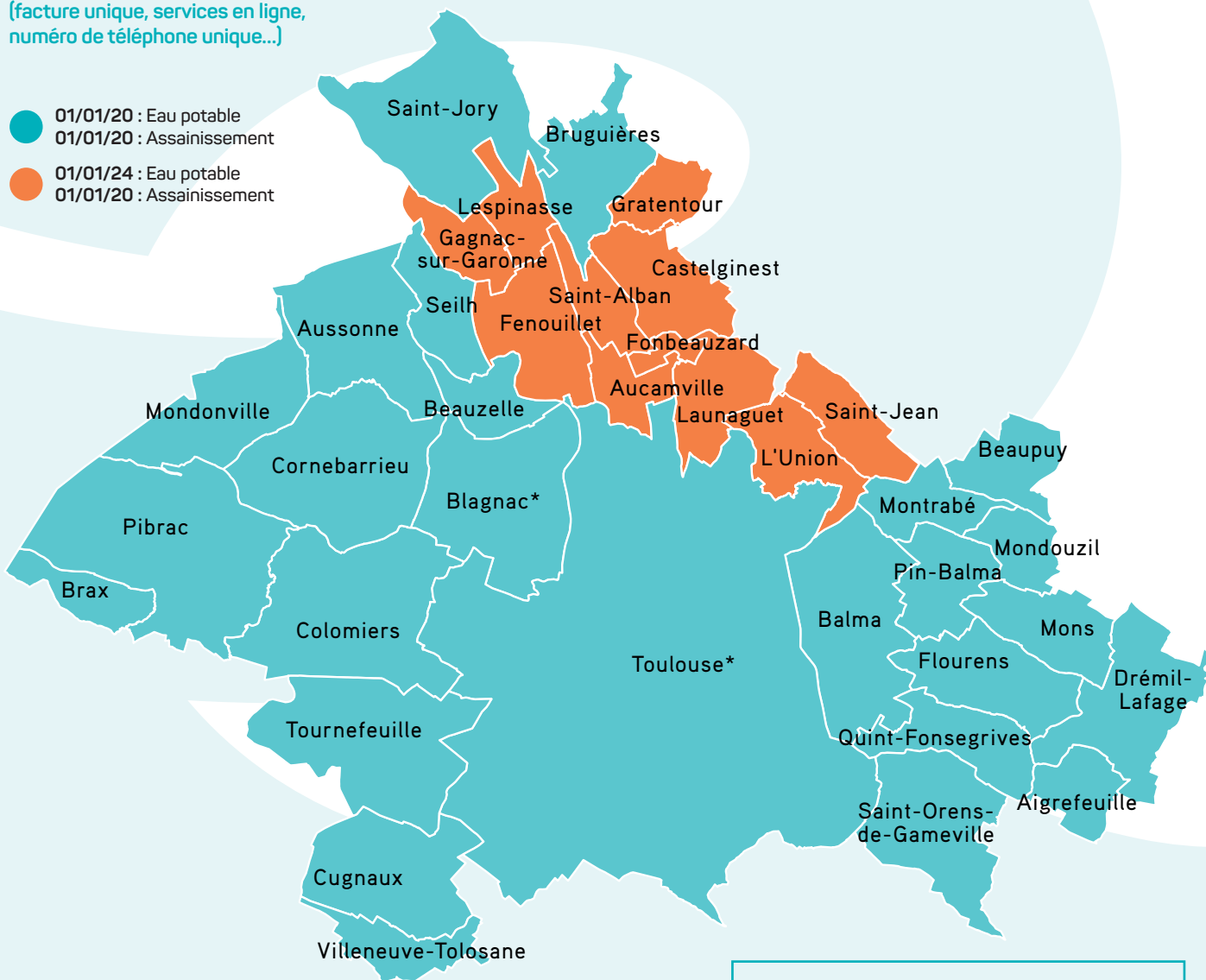
Ce qui reste

- Toulouse Métropole reste l'autorité organisatrice de la production et la distribution d'eau potable ainsi que de l'assainissement qui demeurent des services publics.
- Toulouse Métropole assure les investissements nécessaires sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que sur les « ouvrages » (stations de dépollution des eaux usées, unités de production d'eau potable, réservoirs, postes de refoulement).

Dates de mise en place des nouveaux services

(facture unique, services en ligne, numéro de téléphone unique...)

- 01/01/20 : Eau potable
01/01/20 : Assainissement
- 01/01/24 : Eau potable
01/01/20 : Assainissement



Le tarif unique s'applique dans toutes les communes à partir du 1^{er} janvier 2020.

*** sauf pour Blagnac et Toulouse où il s'appliquera le 1^{er} mars 2020**